

Reliquats d'azote dans le sol au 15 avril 2013



ARVALIS
Institut du végétal

Ces valeurs de reliquats d'azote au 15 avril 2013 peuvent être utilisées pour réaliser les calculs de dose prévisionnelle d'azote à apporter aux cultures d'été.



Utiliser la bonne méthode de calcul de la dose prévisionnelle

Les reliquats d'azote au semis des cultures d'été, fournis par la Chambre d'Agriculture et Arvalis, comprennent à la fois l'azote résiduel de l'année précédente, ET l'azote issu de la minéralisation printanière de l'humus jusqu'à la période du semis. Il s'agit en fait de la totalité de l'azote minéral présent dans le sol au semis.

Par conséquent, ces valeurs de reliquats d'azote ne doivent être utilisées qu'avec la version 2010 des fiches de Prévisionnel de Fumure de la Chambre d'Agriculture, disponibles sur notre site Internet (www.gers-chambagri.fr), ou auprès de nos Services Techniques.

Quelle valeur de reliquats prendre en compte cette année ?

Fort logiquement, après un hiver exceptionnellement pluvieux, les valeurs de reliquats affichent une très faible variabilité d'un précédent à l'autre.

Leur niveau est essentiellement lié à la minéralisation de printemps, et par conséquent au type de sol.

- 1- Cas général :** Se référer au tableau ci-dessous.
- 2- Au nord et à l'est du département,** sur une bande allant de Condom à L'Isle Jourdain, utiliser le tableau ci-dessous en majorant de 15 % la valeur obtenue.
- 3- Pour les sols sableux de l'Armagnac,** utiliser 20 à 25 U/ha comme valeur de reliquats d'azote.



L'azote minéral présent dans le sol au semis est un poste à prendre en compte dans le raisonnement de la fertilisation azotée des cultures d'été.

LES RELIQUATS* AZOTES au 15 avril 2013 dans le Gers (Unités/ha)

pour une pluviométrie de 565 mm du 1er octobre 2012 au 30 avril 2013 (données Météofrance Auch)

Caractéristiques du précédent			Type de sol			
			Argilo calcaire		Limoneux type 'boulbène'	
Précédents	Rendement du précédent en qx/ha	Azote apporté au précédent en U/ha	profonds > à 60 cm	superficiels < à 60 cm	profonds > à 60 cm	superficiels < à 60 cm
Blé tendre	50	80 - 160	40 - 50	25 - 30	40 - 45	30
	65	120 - 180	40 - 45	25 - 30	40 - 45	30
	80	150 - 200	40 - 45	25	40 - 45	30
Blé dur	50	120 - 180	40 - 50	25 - 30	40 - 45	30
	60	140 - 200	40 - 45	25 - 30	40 - 45	30
	70	160 - 230	35 - 45	20 - 30	40 - 45	30
Orge	50	80 - 130	40 - 45	25 - 30	40 - 45	30
	60	110 - 150	45 - 50	25 - 30	40 - 45	30
Maïs	45	60 - 100	40 - 45	25 - 30	40 - 45	30
	70	80 - 160	35 - 45	20 - 30	40 - 45	30
	90	140 - 200	40 - 45	25	40 - 45	30
	110	160 - 220	40	25	40	30
Sorgho	50	50 - 100	40 - 45	25 - 30	40 - 45	30
	80	130 - 180	40 - 45	25	40 - 45	30
Colza	25	120 - 160	45 - 50	25 - 30	45	30
	30	140 - 200	45 - 50	25 - 30	45	30
	35	160 - 220	45 - 50	25 - 30	45	30
Soja - Féveroles - Lupin		0	45	25	45	30
Pois		0	50	30	45	30
Tournesol	18	0 - 40	40 - 45	25	40 - 45	30
	24	0 - 40	40 - 45	25	40	30
	30	0 - 60	40	25	40	30
Prairies - Couvert végétal - Jachère			Prendre en compte l'effet prairie - calcul spécifique			

*Pour cultures de printemps, Reliquat = Azote résiduel du précédent + Minéralisation du sol jusqu'au semis

Pluviométrie : des disparités départementales

L'hiver 2012-2013 a été très arrosé, avec des cumuls de pluie supérieurs à 450mm entre le 1^{er} octobre 2012 et le 15 avril 2013 sur tout le territoire gersois.

Les valeurs de reliquats ont été calculées pour une pluviométrie de 565 mm observée à Auch sur cette période.

On constate tout de même un gradient pluviométrique allant du sud-ouest vers le nord-est du département, avec par exemple 450 mm relevés à Condom ou 490 mm à Miradoux.

Ceci amène à majorer de 15 % les valeurs proposées dans le tableau ci-contre pour les parcelles situées sur un territoire couvrant le nord et l'est du département

Comment utiliser ce tableau ?

- Choix en **colonne** du **type de sol** de la parcelle (selon nature et profondeur).
- Choix de la **ligne** correspondant à la **culture précédente** et à son **rendement**.
- Le niveau **d'azote apporté** au précédent oriente vers la valeur basse ou haute de reliquats.
- Reportez la valeur obtenue dans vos **plans prévisionnels de fumure** des cultures d'été.

Renseignements :

- Chambre d'Agriculture du Gers au 05.62.61.77.13.

- Arvalis – Institut du Végétal au 05.62.61.77.36.

